



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 68658

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la série de braquages à l'explosif qui ont récemment frappé plusieurs agences de La Poste dans le département de la Seine-Saint-Denis. Après les postes de Noisy-le-Grand, de Gournay-sur-Marne et de Pierrefitte-sur-Seine au mois de décembre 2009, ce sont, au début du mois de janvier 2010, les agences postales des villes de Saint-Denis, de Bagnolet et de Saint-Ouen qui ont été l'objet d'attaques similaires. Devant la répétition violente de ces faits de délinquance qui inquiètent grandement les habitants de la Seine-Saint-Denis, il s'étonne du silence du Gouvernement autant qu'il le regrette. Il appelle l'État, garant de la sécurité des citoyens, à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour arrêter et condamner les auteurs de ces braquages. Au-delà de ces faits de délinquance spectaculaires et récents, il lui rappelle la succession, depuis deux ans, des mauvais résultats du Gouvernement en matière de sécurité, tout particulièrement dans le département de la Seine-Saint-Denis, qu'il met en relation avec la baisse continue des effectifs de police sur le terrain et la diminution du budget du ministère de l'intérieur. Au regard de tous ces éléments, il lui demande de prendre toute la mesure de l'urgence et de la gravité de la situation. Il lui demande, en outre, quels moyens humains et matériels supplémentaires il compte mettre en oeuvre, notamment dans le département de la Seine-Saint-Denis, pour permettre à la police nationale d'accomplir ses missions dans de bonnes conditions.

Texte de la réponse

Les effectifs de police ont augmenté depuis 2002. Ainsi, les effectifs de la sécurité de proximité affectés dans ce département sont passés en effet de 4 534 au 1er janvier 2002 à 4 660 au 31 décembre 2009, la création de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne le 14 septembre 2009 s'étant notamment traduite par le rattachement d'une partie des unités d'appui de la direction territoriale de la sécurité publique de Seine-Saint-Denis à la sous-direction des services spécialisés, leurs effectifs opérationnels demeurant en Seine-Saint-Denis de manière opérationnelle, la police d'agglomération produit ses effets premiers grâce à l'affectation de renforts significatifs au profit de ce département. Plusieurs communes bénéficient, depuis le 14 septembre 2009, d'une sécurisation spécifique, avec un renfort de fonctionnaires provenant d'unités mutualisées. Quotidiennement, les services spécialisés de l'agglomération interviennent en Seine-Saint-Denis, au plus près des incidents qui leur sont signalés ou des tensions qui sont identifiées. L'élargissement des compétences de la direction de l'ordre public et de la circulation et la prise en compte, par ses propres effectifs, de 11 importants services d'ordre en Seine-Saint-Denis ont par ailleurs permis de décharger de ces tâches les effectifs de sécurité publique, qui ont pu se concentrer exclusivement à leur mission prioritaire de lutte contre la délinquance. S'agissant des vols à main armée, la préfecture de police a mis en place en 2009 un plan anti hold-up à l'échelle de l'agglomération. Ces mesures ont permis d'amplifier la baisse constatée de ces infractions au cours de l'année écoulée, qui est de pratiquement 2 % en Seine-Saint-Denis. Plusieurs mesures ont été prises pour enrayer ce phénomène, mobilisant tout particulièrement la brigade de répression du banditisme de la direction de la police judiciaire. Une interpellation a ainsi eu lieu à la suite d'une tentative de vol à l'aide d'explosifs commise le 4 novembre dernier au préjudice de la banque postale de Pantin. Les investigations se

poursuivent pour identifier et interpeller les auteurs de ces vols à main armée. Les services de police collaborent en outre activement avec La Poste pour faire cesser ces faits de délinquance violente. La direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne met en place des opérations de sécurisation renforcée, sous l'autorité de l'état-major de l'agglomération et du commandement opérationnel de la direction territoriale de Seine-Saint-Denis. Les établissements sensibles ont été précisément recensés tant par la direction de la sécurité de La Poste que par la direction territoriale de ce département. 95 bureaux de poste et agences de la banque postale ont été ciblés sur le département, dont 33 ont été spécifiquement recensés comme sensibles. Un dispositif spécifique a donc été mis en place depuis les 6 et 7 janvier derniers consistant en une sécurisation renforcée de ces établissements. Ces mesures ont en outre été renforcées par le déploiement d'éléments de la brigade anticriminalité parisienne de nuit jusqu'à 6 h 30 le matin, et en journée de la brigade anti-criminalité départementale et des compagnies locales d'intervention et de sécurisation.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68658

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 2010, page 238

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4770